

DÉPARTEMENT du CHER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE
DE
LA CHAPELLE-HUGON
18150

☎ : 02 48 74 07 16

la-chapelle-hugon-mairie@wanadoo.fr

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu sommaire du 03 Septembre 2021

L'an 2021, le 03 septembre à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué le 30 Août 2021 s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Yves GIOT, Maire.

Présents : Mesdames BIETH DREAN Michelle, SEMENCE-LOUIS Cindy, SAUTERAU Nicole

Messieurs GIOT Jean-Yves, COURZADET Alain, GRAILLOT Guy, MAZUR Jean, Eddy SANTINI.

Absents :

Absentes excusées : BURLIN Véronique, BRELOT Emilie, ROUCHWARGER Michèle
donne pouvoir à Alain COURZADET

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 Juin 2021 à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I. TRANSFERT COMPETENCE OPAH

Monsieur le maire informe que par délibération du 29 juillet 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Portes du Berry a voté le transfert de la compétence Opération Programmée d' Amélioration de l'Habitat (OPAH) ; en conséquence, il est proposé au conseil municipal d'accepter le transfert de la compétence à la communauté de communes et d'adopter la modification proposée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- décide d'approuver le transfert de la compétence OPAH tel que mentionné dans les statuts modifiés ;
- décide de transmettre une copie de la présente délibération à M. Le Président de la communauté de communes.

II. COTISATIONS LIGNES SNCF

L'association TGV Grand Centre Auvergne sollicite la cotisation de la commune soit 50€ pour les communes de moins de 1000 habitants d'une part, et d'autre part le comité défense et de modernisation de ligne SNCF (Vierzon, Bourges, Saincaize) fait son appel de cotisation fixée à 0.03€ par habitant, soit $0.03 \times 392 = 11.76€$

Après délibération le conseil municipal décide :

- d'attribuer 50€ de cotisation à l'association TGV-GCA
- d'attribuer 11.76€ au comité de défense et modernisation de la ligne SNCF Vierzon, Bourges, Saincaize.

III. VALIDATION REGLEMENT INTERIEUR DE L'EPICERIE SOLIDAIRE (Canton de La Guerche)

La commune ayant moins de 500 habitants a eu la possibilité de dissoudre son CCAS ce qui lui a permis de supprimer le budget annexe, cependant l'action sociale demeure, à ce titre la commune est toujours membre de l'épicerie solidaire de La Guerche sur l'Aubois, le conseil municipal se substitue à l'ex CCAS et décide à l'unanimité des présents de valider le règlement intérieur tel que proposé par le CCAS de La Guerche sur l'Aubois.

IV. SOUTIEN COVID PREFECTURE DU CHER

La collectivité est chargée d'apporter son soutien, par les travailleurs sociaux, pour les personnes le nécessitant. De plus, il appartient au conseil départemental de prévoir les aides à domicile pour les patients devant y avoir recours. Pour atteindre l'objectif d'un isolement « réussi » l'implication et la collaboration des collectivités territoriales sont essentielles. Dans ce but la préfecture souhaite identifier une personne en charge d'assurer le suivi des signalements au niveau de la commune et éventuellement d'un remplaçant. Réponse du conseil municipal, les élus(es) de la commune veillent à ce que nul habitant soit dans l'isolement.

V. DELIBERATION, LOCATION SALLE DES FETES, ATELIER YOGA

Monsieur le maire présente au conseil municipal la demande de Madame BERTRAND qui souhaite organiser des ateliers yoga dans la salle des fêtes communale quatre samedis à déterminer de novembre 2021 à mai 2022, reste à fixer le montant de la location : après en avoir délibéré le conseil municipal décide de proposer la somme de 80€ par jour de location.

VI. RAPPORT QUALITE DE L'EAU

Monsieur le maire présente le résultat d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau d'alimentation humaine communiquée par l'ARS/Pôle Santé publique et environnementale, conclusion :

Eau répondant aux limites de qualité relatives aux paramètres contrôlés.

VII. LE POINT SUR LES TRAVAUX

Elagage pour déploiement de la fibre optique : une réunion est à programmer avec les propriétaires des parcelles concernées sur le linéaire de ce déploiement. Il serait judicieux qu'ensemble nous pratiquions cet élagage avant d'être sollicités individuellement par l'entreprise en charge du chantier.

Autres travaux à programmer : le montage du garage pour les engins roulants, le nettoyage de la façade de la mairie, une partie du grillage de la cour d'école.

VIII. INFOS DIVERSES

- ❖ Le maire envisage d'acquérir des compteurs de CO2 professionnels pour l'école, le conseil municipal valide.
- ❖ Le maire informe que « Les Anciens des Ecoles Communales de Grossouvre et leurs Amis » remercient la commune pour la location de la salle des fêtes à l'occasion de leur exposition.
- ❖ Le maire indique avoir reçu en mairie Messieurs Renaud BLOND et Emmanuel ROCHAIS du conseil départemental en assistance à la maîtrise d'ouvrage du Syndicat du Canal de Berry dans le but de déterminer le futur tracé du Canal de Berry à vélo. Etaient également présents le maire de La Guerche, Monsieur Pierre DUCASTEL et son premier adjoint et un représentant de la commune du Chautay.



*7 bis route d'Apremont
Secrétariat ouvert au public les mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 8 h 30 à 12 h 30
le samedi de 8 h 30 à 12h*

